

région lausannoise**un panneau pour distinguer les taxis officiels**

Dès le 8 décembre, la clientèle pourra distinguer les taxis intercommunaux des taxis sauvages grâce à un panneau de couleur noire et mauve, apposé sur le pare-soleil. Les établissements publics sont invités à apposer une affiche recommandant de choisir les taxis A et B.

Afin de lutter contre la présence de taxis sauvages, des discussions au sein de la profession ont permis de s'entendre sur la création d'un signe distinctif. Il s'agit de panneaux portant la mention « taxi intercommunal » et déclinés en deux versions : l'une sur fond noir avec des caractères mauves, l'autre sur fond mauve avec des caractères en noir. Ces panneaux doivent être apposés sur le pare-soleil, côté droit. Ils permettront tant à la clientèle qu'à la police d'identifier les taxis dûment enregistrés au Service intercommunal des taxis (SIT).

L'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis a pris en charge le financement de ces panneaux, dont chaque exploitant peut prendre possession au bureau du SIT.

Une affiche montrant ces panneaux et recommandant de « choisir un taxi intercommunal » est proposée aux établissements publics de Lausanne. Ceux-ci sont invités à l'apposer afin d'inciter leurs clients à faire le bon choix.

La direction des sports, de l'intégration et
de la protection de la population

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Marc Vuilleumier, président du comité de direction de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, 021 315 32 00**

Lausanne, le 4 décembre 2014